

# 2024\_38\_AC\_Jurys\_examens\_FEG\_ DU Les fondamentaux de l'entrepreneuriat

## LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

### **ARRETE**:

#### Article 1:

Le jury du Diplôme d'Etablissement « **DU Les fondamentaux de l'entrepreneuriat** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

### Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

<u>Président(e)</u>: Gilbert Bougi

Suppléant(e): Jean Baptiste Jaussaud

<u>Liste des membres</u>: Gilbert Bougi, Jean Baptiste Jaussaud, Diana Mkhytaryan

En cas d'absence ou d'empêchement justifié des membres titulaires, il pourra être fait appel aux membres suppléants nommément désignés ci-après

Ex: membre titulaire X/suppléant Y

- Gaétan Schmitt
- Julien Chabrand

-

## Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

<u>Liste des membres</u> : Lionel Malardé

<u>Article 2</u>: Le Doyen de la Faculté **d'Economie et de Gestion** et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 28 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,

Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion